

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2007 – 2008

N° 75

Juillet – Août - Septembre
2007

**assemblée générale de
rentrée**

**lundi 3 septembre à
13h45**

**Bourse du Travail
3 rue du Château d'Eau
75010 - Paris**

**activités accessoires,
hors classe, Cesu...**

...du nouveau

**Pour rester en contact avec votre syndicat
consultez régulièrement son site Internet**

<http://www.snadem.com>

Les pièces en trop du puzzle...

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Alors que, de plus en plus souvent, nous sommes amenés à nous interroger sur l'avenir de nos disciplines au sein de l'école, les propos de l'équipe gouvernementale devraient nous rassurer pleinement. Xavier Darcos a hautement réaffirmé la place et l'importance de l'éducation artistique et culturelle. Quant au sport, il en faut plus, c'est le président de la République lui-même qui l'a dit. Si nous sommes inquiets malgré tout, c'est peut-être que d'autres propos nous donnent des raisons de craindre que nos disciplines, tout en restant vertueusement fondamentales, indispensables, incontournables etc. ne sortent du temps scolaire proprement dit. Dans le Journal télévisé de *France 3* du 26 juin, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé la mise en place dans les collèges d'un créneau horaire 16h – 18h pendant lequel seraient organisées des études dirigées, des activités artistiques et sportives. Davantage de sport à l'école, davantage d'arts plastiques et de musique, certes, mais pourquoi pas en péri-scolaire, le soir après la classe ? Nos disciplines, c'est une idée reçue qui a la vie dure, ne demandent pas une grande concentration d'esprit.

Les professeurs de la Ville revendiquent leur mission d'enseignant dans l'école, sur le temps scolaire, et n'entendent pas devenir des animateurs chargés d'organiser des activités de centres de loisirs (même si cela n'a rien de péjoratif, mais ce n'est pas le même métier). Encore faut-il qu'ils sachent - ou qu'ils osent - occuper toute leur place au sein des équipes pédagogiques. Le temps est aujourd'hui révolu où nous pouvions travailler seuls, saluant furtivement l'instituteur qui quittait la classe à notre entrée pour y revenir cinq minutes avant la fin du cours. L'heure est à la transversalité et un enseignement digne de ce nom ne peut plus être envisagé comme un empilement de petites cases hermétiques et étanches, qu'on le veuille ou non et même si cela risque d'entraîner la dilution de nos disciplines. La classe d'arts plastiques, de musique ou d'EPS ne peut plus être une forteresse où rien ne pénètre et d'où rien ne sort. Les mathématiques s'imbriquent avec la musique, la géographie trouvera bien des prolongements dans les arts plastiques et l'apprentissage de la lecture, pourquoi pas, dans l'éducation physique. Collaboration, concertation, coopération, projets éducatifs sont les maîtres-mots de l'école d'aujourd'hui.

Bien sûr, objectera-t-on, on ne peut pas déplacer les montagnes. Trop d'habitudes ont été prises au fil des décennies et il serait angélique de nier que dans bien des écoles encore, le professeur de la Ville reste celui qu'on attend avec impatience pour aller boire son café, corriger ses cahiers ou discuter avec la collègue de la classe voisine. Dans ce cas, néanmoins, et pour notre survie même, c'est peut-être à nous qu'il appartient de faire le premier pas, de forcer les portes et d'impliquer coûte que coûte les personnels indifférents ou apathiques de l'Éducation nationale, les parents d'élèves et tous les acteurs de la communauté éducative dans nos enseignements. Si l'on omet de nous communiquer le projet d'école, osons le demander, et au besoin osons l'exiger ! Faute de cela, nous risquons d'être considérés un jour prochain comme des éléments étrangers, des greffons, les pièces en trop du grand puzzle éducatif qui n'ont plus leur place dans le temps scolaire.

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : assemblée générale de rentrée – les cotisations du snadem ◆ page 4 : activités accessoires : du nouveau – adieu, Robert ◆ page 5 : dossiers individuels : suite – hors classe : application des nouvelles règles ◆ page 6 : des avantages peu connus ◆ page 7 : Vélib' ; et les professeurs de la Ville ? – Cesu : c'est parti ! - petite annonce ◆ page 8 : fiche de contrôle syndical – bulletin d'adhésion ◆ page 9 : calendrier scolaire 2007-2008 ◆ page 10 : les sections du snadem – le paiement en ligne sécurisé ◆

Assemblée générale de rentrée...

Ainsi que nous vous l'avions annoncé, notre traditionnelle assemblée générale de rentrée se tiendra

**LUNDI 3 SEPTEMBRE 2007
à 13h45
BOURSE DU TRAVAIL
SALLE GRANDE CROIZAT
3, RUE DU CHÂTEAU D'EAU
75010 PARIS
Métro : République**

Tous les professeurs de la Ville de Paris, qu'ils soient syndiqués ou non, y sont cordialement invités.

Cette assemblée générale est une réunion d'information syndicale prévue par les textes réglementaires en vigueur. Les demandes nécessaires ont été déposées en temps utile auprès de la DRH et de la DASCO et l'autorisation en a été officiellement accordée.

Y assister est donc un droit ! Nul dans votre école ou ailleurs ne peut donc vous empêcher de vous y rendre. En cas de difficultés, contactez le Snadem au **01 42 41 84 43**.

Les cotisations du Snadem...

Elles demeurent les seules ressources de votre syndicat. C'est grâce à elles que nous pouvons financer l'envoi à tous les professeurs de nos bulletins d'information et des courriers personnels, notamment à l'occasion des promotions ou des mobilisations. Une gestion rigoureuse et un important nombre d'adhérents nous permettent de ne pas les augmenter cette année, malgré les charges toujours plus lourdes que représentent le prix du papier, les tarifs postaux ou téléphoniques (merci les mobiles !) et les honoraires d'avocats. Ces cotisations, bien inférieures à la moyenne de celles des autres organisations, sont encore réduites par un crédit d'impôt de 66% de leur montant. Ainsi, un collègue au 10^{ème} échelon qui déboursa 94 euros pour l'année scolaire en récupèrera 62,04 au titre de la déduction fiscale, ce qui portera le coût réel de sa cotisation annuelle à 31,96 euros. Cette somme lui permettra en outre de bénéficier d'une protection juridique efficace et compétente en cas de problème lié à son activité professionnelle.

Toutefois, l'adhésion à une organisation syndicale doit avoir une autre dimension que la signature d'un contrat d'assurance ou le recours à un prestataire de service. Le Snadem n'est pas une oligarchie aux mains de quelques décisionnaires. Il est l'outil de tous les professeurs de la Ville pour défendre leur corps, leurs intérêts, leurs enseignements et, au sein de l'Unsa, pour être présents dans tous les grands combats sociaux. Votre syndicat a besoin d'adhérents pour exister. Il a besoin de militants pour vivre.

Activités accessoires : du nouveau...

La loi de modernisation de la Fonction publique n° 2007-148 du 2 février 2007 et son décret d'application du 2 mai suivant reste fidèle à la règle de l'interdiction de cumul d'emploi pour les fonctionnaires. Il est clairement rappelé que *les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées. Ils ne peuvent exercer à titre professionnel une activité privée lucrative de quelque nature que ce soit.* Échappent à cette règle la production des œuvres de l'esprit, la gestion d'un patrimoine personnel ou familial ou les activités bénévoles ou libérales qui découlent de la nature même des fonctions d'enseignant.

Toutefois, comme par le passé, des dérogations soumises à l'autorisation écrite du supérieur hiérarchique sont possibles. Elles sont accordées à titre accessoire et ne doivent pas *porter atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance et à la neutralité du service.* Elles sont en outre limitées à des activités d'enseignement et de formation, à l'aide à domicile à ascendant, descendant ou conjoint ou à des tâches d'intérêt général à but non lucratif. En résumé, sous réserve d'autorisation écrite, nous avons le droit de donner des cours de solfège dans une école de musique ou d'encadrer une équipe de football, nous n'avons pas le droit de vendre des fleurs sur les marchés le mercredi matin.

La loi de modernisation introduit toutefois trois nouvelles dispositions qui élargissent le champ de ces dérogations : elles sont désormais accessibles aux agents qui exercent à temps partiel, ce qui n'était – théoriquement – pas le cas précédemment. Elles ne sont plus limitées financièrement (la règle était jusque-là qu'on ne pouvait doubler son salaire par des activités accessoires). Enfin, elles peuvent être accordées pour la reprise ou la création d'une entreprise pendant une année renouvelable une fois. Une opportunité, pourquoi pas, d'envisager un recyclage professionnel...

De très nombreux collègues, notamment en musique et en EPS, exercent des activités à titre accessoire. Pour beaucoup, c'est l'occasion de pratiquer différemment leur enseignement, d'avoir un autre regard sur leur discipline et sur les enfants dans un contexte péri-scolaire. Pour certains, en revanche, c'est aussi et d'abord une nécessité financière, et c'est bien là que réside le risque. Alors que notre pouvoir d'achat n'en finit pas de baisser régulièrement depuis plusieurs années, il est à craindre que la solution du Gouvernement à ce problème - qu'il a d'ailleurs reconnu - ne s'inspire du slogan très à la mode : *Travailler plus pour gagner plus.* Cumulons, multiplions les heures supplémentaires, mais n'allons pas revendiquer de surcroît des augmentations de salaire. Ce serait indécent !

Adieu Robert...

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue Robert BURGUIÈRE, le 28 juin dernier à l'aube de ses 84 ans. Professeur d'éducation physique et sportive à la Ville de Paris, Robert a longtemps enseigné dans le 13^{ème} arrondissement. Dans sa jeunesse, en gymnaste accompli, il s'était produit dans les music-halls lors d'un numéro de main à main avec l'un de ses partenaires. Comédien à ses heures, il aimait aussi distraire les enfants en se produisant dans des spectacles costumés en clown. Toute sa carrière a été tournée vers l'enseignement, à la Ville comme dans différents centres sportifs de la région parisienne. Homme calme et particulièrement courtois, il laissera l'image d'un camarade doué d'une grande gentillesse et toujours disponible.

Le Snadem, qui était resté en contact constant avec sa famille durant ces moments difficiles, lui a présenté ses sincères condoléances au nom de tous les collègues qui l'ont connu.

Dossiers individuels : suite...

Après l'article que nous avons publié dans le numéro de juin d'Arts et Sports au sujet du contenu des dossiers individuels des professeurs de la Ville, Mme Moisan, Directrice des Affaires Scolaires, nous a fait savoir qu'elle avait saisi M. le Directeur des Ressources Humaines de cette délicate question. C'est en effet dans une publication interne de la DRH que nous avons pu lire que les dossiers administratifs individuels des agents ne devaient comporter aucun document défavorable émanant de collègues, parents d'élèves, etc. Nous attendons donc une réponse argumentée qui devrait nous parvenir dans les meilleurs délais. Affaire à suivre...

Hors classe : application des nouvelles règles...

Nous l'avions annoncé dans notre numéro 72 d'octobre 2006, les règles pour l'accèsion à la hors classe ont été modifiées, résultat de la transposition de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finance) entrée en vigueur à l'État depuis janvier 2006. Rappelons que la règle, jusqu'ici, était que 15% maximum du corps pouvait se trouver en position de hors classe (environ 112 collègues). Ceci impliquait que le nombre de promotions possibles chaque année était fonction du nombre de professeurs qui étaient partis en retraite l'année précédente et avaient ainsi libéré une place. Il s'agissait donc d'un chiffre aléatoire qui pouvait varier considérablement selon les millésimes et rendait difficile toute prévision. Cette règle est désormais obsolète (mais reste tout de même curieusement inscrite dans notre statut qui n'a pas été modifié sur ce point). Elle est désormais remplacée par un *ratio promus/promouvables* constant qui a été calculé à partir d'une moyenne des promotions obtenues sur les cinq dernières années. Le chiffre retenu par l'administration (et qui devra être réajusté éventuellement en 2008) est de 4,2% des collègues promouvables (c'est-à-dire se trouvant entre le 7^{ème} et le 11^{ème} échelon). Partant de ce pourcentage, 22 postes ont été proposés à la hors classe pour l'année scolaire 2006-2007. À une unité près, ce chiffre devrait rester constant pour les années scolaires 2007-2008 et 2008-2009.

Nous avons donc toutes les raisons de nous féliciter cette année de ces nouvelles dispositions, puisque selon l'ancien système, le nombre de départs en retraite ayant été faible, nous n'aurions eu que 14 ou 15 promotions. Nous avons toutefois quelques inquiétudes pour les années à venir. En effet, le tableau de la pyramide des âges dans notre corps (document fourni par l'administration) laisse apparaître qu'au 31 août 2006, 16 professeurs hors classe ayant dépassé 60 ans se trouvaient encore en exercice, ainsi que 15 professeurs âgés de 60 ans et 25 de 59 ans. Il est difficile de prévoir la cadence des départs effectifs en retraite, d'autant que les reculs de la loi de 2003 ont pu modifier bien des projets, mais si l'on prend pour hypothèse que tous partiront dans les deux ans, ce sont 56 promotions qui auraient été possibles avec les anciennes règles, tandis que les nouvelles n'en permettront que 44. Le Snadem restera bien évidemment très attentif à l'évolution de la situation et veillera à ce que les nouvelles dispositions représentent une avancée pour les personnels, comme cela a été présenté avec enthousiasme par l'administration, et n'entraînent pas une nouvelle régression.

Rappelons que le barème et la règle des 54 ans sont toujours en vigueur. Nous publions ci-dessous la liste des professeurs qui ont été promus à la hors classe avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2006.

Au titre de la la DASCO (par ordre de barèmes) : Jacqueline LENOIR – Jean-Luc DURIEZ – Christiane PINCOT – Claudine BARBAZAN – Christine MARIN – Anne SAVIGNAT – Annie BONNEAU – Michèle MAGNIN – Georges JANIER – Anne ALLOING – Olivier THOME – Jean-Marie WILMAUT – Alain VINOUBE – Chantal FOLLET – Patrick BRETAGNE – Nicole ZAPPAVIGNA – Marie-France VIGUIE – Christian REAULT – Danielle BORDET – Gilles VERDEYME – Ariel GAUSSET

Au titre de la DRH : Bernard SUISSE

Des avantages peu connus...

...particulièrement des agents de la Ville qui n'ont pas accès à l'Intranet. Voici une liste des avantages réservés aux personnels municipaux que nous y avons trouvée :

Sur présentation de votre carte professionnelle, vous bénéficiez de réductions chez certains commerçants :

1°) **MARIONNAUD** : remise de -10% (*) au magasin de cette enseigne situé 2 rue du Renard à Paris 4^{ème}. (*) sauf chèques cadeaux et institut.

2°) **LAMARTHE** : accessoires de maroquinerie haut de gamme
15% sur le prix affiché en magasin (uniquement valable dans les boutiques suivantes) :
* 19 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS
* 51 rue Bonaparte – 75006 PARIS
* la Vallée Village (val d'Europe) 3 cours de la Garonne – 77700 SERRIS

3°) **GO SPORT** : 12% en caisse sur présentation impérative de deux cartes : carte professionnelle et carte de fidélité (à demander sur place ; coût : **5 euros remboursés dès le premier achat**) qui ouvre droit, par ailleurs, au cumul de points fidélité : **4 euros d'achat = 1 point** fidélité. Quatre fois par an, tous les **50 points** fidélité, vous obtiendrez un **bon d'achat de 5 euros** adressé à votre domicile.

ADRESSES : - Forum des Halles – porte Lescot & Nouveau Forum des Halles, porte Sainte Eustache.

4°) **la société de restauration QUICK** consent une remise de 20% aux agents de la Mairie de Paris sur simple présentation de la carte professionnelle.

5°) **UN MUSEE MAGIQUE** : Le petit musée de la magie, niché dans le Marais, est un lieu à découvrir avec vos enfants. Un spectacle de prestidigitation, des automates et tous les objets de curiosités des magiciens et illusionnistes. Tarif préférentiel Mairie de Paris sur présentation de votre carte professionnelle : 6 euros au lieu de 7 pour les adultes, 4 euros au lieu de 5 pour les enfants.

* 11 rue Saint Paul – 75004 PARIS – Site Internet : <http://www-museedelamagie.com> – réservation par téléphone au 01.43.80.09.64

6°) **LACOSTE** : 10% de réduction : 70-72 rue du faubourg Saint Antoine – PARIS 12^{ème}

7°) **CHOCOLATIER GIRARD** : 10% de réduction – 4, rue des Archives Paris 4^{ème}.

8°) **ADIDAS** : 20% de réduction sur présentation de la carte professionnelle et d'une pièce d'identité dans les deux boutiques ADIDAS parisiennes : 148, rue de Rivoli – 75001 PARIS & 22 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

9°) **MONSIEUR BRICOLAGE** : 10% (hors promotions et matériel électro portatif)

ADRESSES : 169, rue Saint-Maur – 75011 PARIS – 34, rue de Reuilly – 75012 PARIS – 55, rue de Meaux – 75019 PARIS – 21/25, rue Ménilmontant – 75020 PARIS

10°) **PARTENARIAT CINEMATHEQUE** : à l'occasion de l'emménagement de la Cinémathèque Française dans ses nouveaux locaux au 51 rue de Bercy dans le 12^{ème} arrondissement, 20% de réduction sont accordés aux agents de la Ville, sur présentation de leur carte professionnelle sur les expositions et les projections cinématographiques.

Plus d'infos : Cinémathèque Française, 51 rue de Bercy – 751-012 PARIS – Métro : Bercy – Site internet : www.cinematheque.fr

11°) **OPTIQUE : OPTIC'ALEXIA** propose des réductions aux agents de la Mairie de Paris : -20% + 2^{ème} paire offerte (en optique ou solaire) pour l'achat d'une monture + 2 verres à la vue (voir conditions en magasin)

15% sur toutes les solaires du magasin ; -10% sur toutes les lentilles (sur commande et hors produits lentilles)

ADRESSE : 229 rue des Pyrénées - 75020 PARIS à 150m de la Mairie du 20^{ème} – Métro : Gambetta

Velib' : et les professeurs de la Ville ?

Le nouveau service parisien de location de vélos a été mis en place pendant l'été. à grand renfort de communication. L'objectif pour la fin 2007 est de 1.451 stations espacées d'environ 300 mètres et accueillant un parc de 20.600 vélos. Ce dispositif ne permettra pas à beaucoup de nos collègues de rentrer chez eux (plus de la moitié habite en banlieue), mais il pourrait s'avérer utile aux professeurs qui doivent changer d'école dans le courant de la journée ou regagner leur gare après leur journée de travail. Encore faudrait-il que la mairie fasse un geste envers ses personnels en leur offrant la gratuité du service. Dans une communication interne, M. Dagnaud, Adjoint au maire chargé des personnels, a fait savoir que le Conseil de Paris lors de sa séance du 26 juin avait adopté un vœu *incitant les directions de la Ville à acquérir un certain nombre d'abonnements annuels Vélib'*. Les abonnements seront mis à la disposition des agents qui le souhaiteront, sur validation de la direction, pour un usage lié à leurs déplacements professionnels. Nous ignorons si les Professeurs de la Ville ont été pris en compte dans ce projet. Nous demanderons dès la rentrée à notre direction de nous inclure largement dans le dispositif.

Au demeurant, au-delà d'un geste qui ne coûterait pas grand chose à la municipalité, c'est toute la politique des transports qui serait à revoir, alors que le prix de l'immobilier à Paris interdit à la plupart des agents de la ville de résider dans la capitale. Il serait bien venu que tous les personnels puissent bénéficier de la gratuité de Vélib' et pas seulement pour leurs seuls déplacements professionnels (29 euros pour l'abonnement annuel permettant ½ heure gratuite de trajet à chaque utilisation. Il en coûtera 1 euro pour la première demi-heure supplémentaire, 2 euros pour la 2^{ème} et 4 euros à partir de la 3^{ème}). C'est d'ores et déjà une revendication de l'Unsa-Administrations parisiennes.

Le Cesu : c'est parti !...

Le Chèque Emploi Service Universel garde d'enfants (CESU garde d'enfants) sera mis en place par la Ville dès le 1er septembre, pour alléger les frais de garde d'enfants jusqu'à l'année civile de leur troisième anniversaire. Le montant annuel de 200, 300 ou 600 euros sera attribué sous forme de tickets pré-financés de 30 à 50 euros en fonction du quotient familial du foyer. Ce dispositif, qui sera utilisable pour tous les modes de garde agréés, remplacera également la tarification particulière appliquée dans les crèches parisiennes et réservée aux seuls agents demeurant dans la capitale. Toutefois, dans le cas où cette tarification préférentielle s'avèrerait plus favorable que le Cesu, les agents pourront choisir d'en conserver le bénéfice.

Nous espérons que la mise en place de ce dispositif ne constitue qu'une première étape et que la municipalité ne se limitera pas à aider la seule garde d'enfants, mais envisagera rapidement d'autres utilisations possibles du Cesu, telles que les services à la personne, le soutien scolaire, les tâches ménagères, l'aides aux personnes âgées ou en situation de handicap, etc.

Pour tous renseignements, vous devez vous adresser à votre UGD qui vous indiquera les démarches à suivre.

Petite annonce...

A vendre à La Varenne St Hilaire (commune de St Maur-des-Fossés - 94) grand 3 pièces de 71m², en excellent état, dans une belle résidence avec jardin. Entrée, séjour, 2 chambres, cuisine aménagée, salle de bain, wc, cellier, dressing. Cave et parking en sous-sol. Interphone. A 10 min à pied du RER A. Écoles et commerces à proximité.

Prix : 275 000 euros de particulier à particulier.

Renseignements au 06 65 65 77 13 ou 06 63 60 70 43.

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Si vous souhaitez connaître précisément votre situation administrative en regard de vos promotions, retournez cette fiche au SNADEM

Nous vous adresserons par retour du courrier les éléments dont nous disposons : date de votre dernière promotion, date de votre éventuelle prochaine promotion, dernière note pédagogique prise en compte par l'administration avec année d'obtention, etc...

Ce contrôle peut également s'avérer utile pour dépister les éventuelles erreurs de l'administration, ce qui nous permettra d'intervenir rapidement auprès d'elle.

**ATTENTION : CETTE FICHE NE CONCERNE PAS LE 11^{ème} ÉCHELON
POUR LES PROMOTIONS A LA HORS CLASSE.**

NOM : _____ DISCIPLINE : _____

PRÉNOM : _____ ÉCHELON : _____

ADRESSE : _____

Tél : _____ Mobile : _____ e-mail : _____



BULLETIN D'ADHÉSION *année scolaire 2007-2008* (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	65 euros
5	72 euros
6 - 7	78 euros
8 - 9	85 euros
10	94 euros
11	102 euros
Hors classe	115 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste.
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation.
- * CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : **42** euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

Etablir chèque à l'ordre du **SNADEM**

**CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion
exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le

N : F : C : P : S : NC : B : € :

Calendrier scolaire 2007 – 2008...

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des congés scolaires ainsi que la liste des samedis libérés pour cette nouvelle année scolaire. Bien que faisant toujours partie de la zone C, l'académie de Paris déroge au calendrier national pour certaines dates en fonction des samedis libérés. C'est notamment le cas pour les dates de rentrée (le calendrier national les fixant aux 3 et 4 septembre, l'académie de Paris les ayant déplacées aux 1er et 3 septembre).

Le calendrier parisien est arrêté comme suit après consultation du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale le 15 novembre dernier.

Rentrée des enseignants des écoles maternelles et élémentaires de l'académie de Paris	samedi 1er septembre 2007
Rentrée des élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'académie de Paris	lundi 3 septembre 2007
Toussaint	du samedi 27 octobre 2007 après la classe au jeudi 8 novembre 2007 au matin
Noël	du samedi 22 décembre 2007 après la classe au lundi 7 janvier 2008 au matin
Hiver	du samedi 23 février 2008 après la classe au lundi 10 mars 2008 au matin
Printemps	du samedi 19 avril 2008 après la classe au lundi 5 mai 2008 au matin
Vacances d'été 2008	jeudi 03 juillet 2008

Samedis libérés

septembre :	22	février :	2 - 16
octobre :	6 – 20	mars :	22
novembre :	24	avril :	5 - 19
décembre :	8 – 22	mai :	10 - 24
janvier :	19	juin :	7 – 21

ATTENTION : il y aura report des cours de la journée du vendredi 9 mai au mercredi 7 mai 2008 (afin de bénéficier du pont de l'Ascension) ainsi que des cours de la journée du vendredi 4 juillet au mercredi 2 juillet 2008 pour terminer l'année scolaire le 3 juillet au soir (comme le calendrier national) et non le 4 juillet comme initialement prévu.

Cette journée du 2 juillet est appliquée aux personnels de l'Éducation nationale qui ont bénéficié de samedis libérés. Comme pour les années précédentes, nous considérons en nous appuyant sur les termes de notre statut que les professeurs de la Ville qui n'en ont pas bénéficié n'ont pas à travailler gratuitement ce jour-là.

Les sections du Snadem...

Vous trouverez ci-dessous la liste des responsables de sections que vous pouvez joindre en cas de difficulté dans votre école.

1^{ère} section (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements, professeurs stagiaires, détachés ou affectés hors de Paris) :

Anne Couderd
01 49 58 92 95
06 70 19 94 52

2^{ème} section (8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} arrondissements) :

Joëlle Poitral
01 42 41 27 72
06 19 96 48 91

3^{ème} section (11^{ème} et 20^{ème} arrondissements) :

Christian Réault
01 46 72 08 83
06 60 49 13 60

4^{ème} section (10^{ème} et 19^{ème} arrondissements) :

Stéphane Berger
01 64 37 00 72
06 17 12 18 65

5^{ème} section (12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements) :

Bruno Gnocchi
01 43 08 24 46
06 57 18 01 82

6^{ème} section (7^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) :

Serge Bourgouin
01 39 46 00 44
06 77 09 50 67

Le paiement en ligne sécurisé...

Depuis l'année dernière, nos adhérents peuvent désormais profiter d'un nouveau moyen qui leur permet, à partir du site du Snadem, de payer leur cotisation en ligne à l'aide de leur carte bancaire. Nous utilisons pour cela les services de Paypal. Cette plate-forme est unanimement reconnue pour son sérieux et sa sécurité et est utilisée par de très nombreuses sociétés et associations.

Pour plus de renseignements, consultez la page « adhésion en ligne sécurisée », dans le menu de droite de la page d'accueil de notre site Internet :

<http://www.snadem.com>